



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-96798>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **26-96798**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Musée du Louvre

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Loisirs, culture et culte

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Baromètre des Publics du Louvre : Etude quantitative en continu du musée du Louvre

Description : Le présent marché porte sur l'enquête quantitative en continu du musée du Louvre : le Baromètre des publics du Louvre.

Identifiant de la procédure : 9fc2d253-2085-40b5-a41e-aa160e2cb8a7

Identifiant interne : 2026-119M

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79311200 Services de réalisation d'enquêtes

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Musée du Louvre

Ville : Paris

Code postal : 75058

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Baromètre des Publics du Louvre : Etude quantitative en continu du musée du Louvre

Description : Le présent marché porte sur l'enquête quantitative en continu du musée du Louvre, le Baromètre des publics du Louvre.

Identifiant interne : 2026-119M

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79311200 Services de réalisation d'enquêtes

Options :

Description des options : Conformément à l'article R. 2182-4 du Code de la Commande Publique, les dispositions du présent marché prennent effet à compter de sa date de notification (début de la phase de préparation de l'étude). La durée d'exécution de la part forfaitaire (hors phase de préparation de l'étude) du marché commence à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service (OS) prescrivant le début d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2027. La durée de validité de la part à bons de commande du marché au sens de l'article R2162-5 du code de la commande publique court à compter du 1er janvier 2027 (ou à compter de l'ordre de service mentionné ci-dessus si celui-ci est postérieur) jusqu'au 31 décembre 2027. Conformément à l'article R2162-5 du code de la commande publique, l'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. Le marché (part forfaitaire et part à bons de commande) est ensuite reconductible par décision tacite du représentant du pouvoir adjudicateur, trois fois, pour une durée d'un (1) an au 1er janvier de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030, NB : à l'exception du cas suivant portant sur la part forfaitaire, relative à la réalisation de l'enquête sur les deux grandes expositions de l'année de la dernière période d'exécution du marché : Chaque exposition temporaire du Hall Napoléon est enquêtée sur l'intégralité de sa durée d'ouverture au public, de son ouverture à sa fermeture, y compris lorsqu'elle se poursuit sur l'année suivante ou au-delà du terme du marché. Par exemple, pour une exposition présentée de début octobre 2030 à fin janvier 2031, le titulaire poursuit l'enquête jusqu'à fin janvier 2031 et remet l'ensemble des livrables de fin d'exposition prévus à l'article 2.4.3 du présent CCTP. Ainsi la dernière période d'exécution du marché se prolongera jusqu'au terme de l'exposition temporaire (automne hiver) en cours soit jusqu'au 31 janvier 2031. En cas de non reconduction, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard trois mois avant le 01 janvier de chaque année. Le titulaire ne peut refuser la reconduction

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Musée du Louvre

Ville : Paris

Code postal : 75058

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 49 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : I -Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. II - Forme :Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le marché est un marché à prix mixte composé : - principalement d'une part forfaitaire ; - accessoirement, d'une part à commandes au sens des articles L. 2125-1-1° et R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique avec montant maximum de 75 000 euros HT par période d'exécution de 12 mois. III- Durée : Conformément à l'article R. 2182-4 du Code de la Commande Publique, les dispositions du présent marché prennent effet à compter de sa date de notification (début de la phase de préparation de l'étude). La durée d'exécution de la part forfaitaire (hors phase de préparation de l'étude) du marché commence à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service (OS) prescrivant le début d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2027. La durée de validité de la part à bons de commande du marché au sens de l'article R2162-5 du code de la commande publique court à compter du 1er janvier 2027 (ou à compter de l'ordre de service mentionné ci-dessus si celui-ci est postérieur) jusqu'au 31 décembre 2027. Conformément à l'article R2162-5 du code de la commande publique, l'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. Le marché (part forfaitaire et part à bons de commande) est ensuite reconductible par décision tacite du représentant du pouvoir adjudicateur, trois fois, pour une durée d'un (1) an au 1er janvier de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030, NB : à l'exception du cas suivant portant sur la part forfaitaire, relative à la réalisation de l'enquête sur les deux grandes expositions de l'année de la dernière période d'exécution du marché : Chaque exposition temporaire du Hall Napoléon est enquêtée sur l'intégralité de sa durée d'ouverture au public, de son ouverture à sa fermeture, y compris lorsqu'elle se poursuit sur l'année suivante ou au-delà du terme du marché. Par exemple, pour une exposition présentée de début octobre 2030 à fin janvier 2031, le titulaire poursuit l'enquête jusqu'à fin janvier 2031 et remet l'ensemble des livrables de fin d'exposition prévus à l'article 2.4.3 du présent CCTP. Ainsi la dernière période d'exécution du marché se prolongera jusqu'au terme de l'exposition temporaire (automne hiver) en cours soit jusqu'au 31 janvier 2031. En cas de non reconduction, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard trois mois avant le 01

janvier de chaque année. Le titulaire ne peut refuser la reconduction. IV- Les candidats pourront retirer le dossier de consultation consultation (Dce) gratuitement sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080124&orgAcronyme=f5j> L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par le musée du Louvre (Epml) aux questions posées par d'autres candidats. Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés. L'Epml décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. V- Les candidats doivent remettre obligatoirement leur pli par voie électronique uniquement sur la plate-forme des achats de l'État. Les modalités de présentation des offres sont précisées dans le règlement de la consultation (RC). Remarque importante: Les candidats recevront l'envoi d'éventuelles demandes, par voie électronique uniquement via la plateforme de dématérialisation. VI : Les modes de règlement du marché : mandat administratif suivi d'un virement bancaire. L'unité de compte du marché est l'euro. Délai global de paiement, qui démarre à compter de la réception de la demande de paiement : 30 (trente) jours. Les prestations sont financées par imputation au budget de l'établissement. Avance : cf. articles R. 2191-3 et s. du Code de la commande publique. Les autres modalités financières et de règlement figurent également au CCAP. VII. Description succincte des critères relatifs à la situation personnelle des soumissionnaires susceptibles d'entraîner leur exclusion : les motifs d'exclusion sont définis dans le règlement de la consultation. IX :En application de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat pourra remettre à l'appui de sa candidature un document unique de marché européen (Dume) qui remplace l'ensemble des attestations et déclarations sur l'honneur demandées. X : Langue dans laquelle est rédigé l'avis et est publié : l'avis de publicité est rédigé et publié en français. XI :Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004 Paris, tél. :01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : Greffe.taparis@juradm.fr ,adresse internet : <http://paris.tribunaladministratif.fr/Informations-pratiques/Acces-etcoordonnees> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004 Paris, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : Greffe.taparis@juradm.fr <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Critère 1 :Qualité et Valeur technique de l'offre (70%) Critère 2 : Prix (30%). Les sous critères de sélection sont détaillés à l'article 7 du règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080124&orgAcronyme=f5j>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requête

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080124&orgAcronyme=f5j>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 09/11/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999

Justification de la durée de l'accord-cadre : Conformément à l'article R. 2182-4 du Code de la Commande Publique, les dispositions du présent marché prennent effet à compter de sa date de notification (début de la phase de préparation de l'étude). La durée d'exécution de la part forfaitaire (hors phase de préparation de l'étude) du marché commence à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service (OS) prescrivant le début d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2027. La durée de validité de la part à bons de commande du marché au sens de l'article R2162-5 du code de la commande publique court à compter du 1er janvier 2027 (ou à compter de l'ordre de service mentionné ci-dessus si celui-ci est postérieur) jusqu'au 31 décembre 2027. Conformément à l'article R2162-5 du code de la commande publique, l'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. Le marché (part forfaitaire et part à bons de commande) est ensuite reconductible par décision tacite du représentant du pouvoir adjudicateur, trois fois, pour une durée d'un (1) an au 1er janvier de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030, NB : à l'exception du cas suivant portant sur la part forfaitaire, relative à la réalisation de l'enquête sur les deux grandes expositions de l'année de la dernière période d'exécution du marché : Chaque exposition temporaire du Hall Napoléon est enquêtée sur l'intégralité de sa durée d'ouverture au public, de son ouverture à sa fermeture, y compris lorsqu'elle se poursuit sur l'année suivante ou au-delà du terme du marché. Par exemple, pour une exposition présentée de début octobre 2030 à fin janvier 2031, le titulaire poursuit l'enquête jusqu'à fin janvier 2031 et remet l'ensemble des livrables de fin d'exposition prévus à l'article 2.4.3 du présent CCTP. Ainsi la dernière période d'exécution du marché se prolongera jusqu'au terme de l'exposition temporaire (automne hiver) en cours soit jusqu'au 31 janvier 2031.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Recours prévu à l'article L 551-1 du CJA, avant la signature du marché ; - le recours prévu à l'article L 551-13 du CJA au plus tard 31 jours après la publication de l'avis d'attribution du marché ; - un recours de pleine juridiction dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication d'un avis d'attribution ou de la date de notification aux candidats du rejet de son offre.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Musée du Louvre

Numéro d'enregistrement : 18004623700012

Ville : Paris

Code postal : 75058

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Direction Financière Juridique des Moyens - Service de la commande publique

Adresse électronique : sarah.jeldi@louvre.fr

Téléphone : 0140206775

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 1775000055000

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris

Code postal : 75818

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Tribunal administratif de Paris

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c3ca5714-fd7c-4e6c-91af-a77b2e925d3d - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/10/2026 à 10:14

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2026